

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 28 août 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Alain PIBOULEAU, Alain MAYODON, René ROQUES, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Laurent BERNARD, Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL

ABSENTS : Mme Sonia TRINCARD a donné pouvoir à Sylvie MARTIN, Mme Isabelle GUERY a donné pouvoir à René ROQUES, Mme Géraldine GAU a donné pouvoir à Alain PIBOULEAU, Mme Hélène ROUZAUD a donné pouvoir à Marie Agnès ROSSIGNOL
-Mmes Sandrine BRINGAY sans pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie ADEMA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 8-2 01

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2025.

Monsieur le maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 août 2025 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 août 2025 joint à la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 4 septembre 2025

Le maire
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

COMMUNE D'AX-LES-THERMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOÛT 2025

Le présent procès-verbal comporte 6 pages.

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 21 août 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON

RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2025
2. MARCHES PUBLICS - STATION – AVENANTS N°1 AUX LOTS 1 et 4 DU MARCHÉ DES GRANDES INSPECTIONS DE LA TUTE ET DU REBENTY
3. STATION – DELIBERATION DM2 – VIREMENTS DE CRÉDITS
4. STATION- APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES TARIFS – SAISON ESTIVALE 2025 ET SAISON HIVERNALE 2025 / 2026
5. COMMUNE- APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES EN SON CHAPITRE « SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES »
6. CAMPING - SDE 09 – TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC CAMPING « LE MALAZÉOU » - PARTICIPATION DE LA COMMUNE SOUS FORME DE CONTRIBUTION
7. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

Monsieur le maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2025 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Adopté à l'unanimité

2 - MARCHES PUBLICS - STATION – AVENANTS N°1 AUX LOTS 1 et 4 DU MARCHÉ DES GRANDES INSPECTIONS DE LA TUTE ET DU REBENTY

Monsieur le Maire rappelle que le lot 4 du marché relatif aux travaux de grandes inspections de la Tute et du Rebenty a été attribué à la société PYREM CONTROLES par délibération du conseil municipal le 12 mars 2025 pour un montant de 22 250,00 € HT

Le présent avenant proposé par le maître d'œuvre intègre au marché des contrôles de galets de ligne sur le TSF Rebenty suite à une recommandation du service de contrôle des remontées mécaniques (STRMTG) parue après la réalisation des programmes de grandes inspections. Le montant de cet avenant est de 2 400,00 € HT.

Le lot 1 du marché relatif aux travaux de grandes inspections de la Tute et du Rebenty a été attribué à la société LEITNER par délibération du 12 mars 2025 pour un montant de 184 184,32 € pour la tranche ferme. Le présent avenant est établi pour intégrer au marché des contrôles d'épaisseur des arceaux des véhicules du TSF Rébenty suite à la découverte de corrosion nécessitant un traitement selon la procédure existante du constructeur pour un montant de 6 101,33 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants n°1 aux lots 1 et 4 du marché de Grandes inspections TSF Tute et TSD Rébenty.

Adopté à l'unanimité

3 - STATION – DELIBERATION DM2 – VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des virements de crédits ainsi que de nouvelles inscriptions budgétaires sont nécessaires :

- Le montant de la dotation aux amortissements a été modifié
- La restitution des avances sur les marchés doit être ajustée

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal les inscriptions de crédits et virement ci-dessous détaillés :

DM2	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
042 – 6811 – Dotations aux amortissements	34 600	
6248 – Divers	-10 000	
62878 – Remboursement de frais à des tiers	-24 000	
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	-600	0
Total	0	0

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
041 – 238 Restitution avance		5 000
041 – 2135-Aménagement des constructions Restitution avance	5 000	
040 – 28121 – Terrains nus	34 600	
1312 – Subvention région	-34 600	
Total	5 000	5 000

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces inscriptions de crédits et ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Adopté à l'unanimité

4 - STATION- APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES TARIFS – SAISON ESTIVALE 2025 ET SAISON HIVERNALE 2025 / 2026

M. Le Maire étant Président de la Savasem, il ne participera ni au vote ni au débat.

M. Pibouleau, en tant que 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal que jusqu'à cet été inclus, les titulaires d'un forfait saison hiver bénéficiaient du forfait saison piéton intégré, et d'une remise de 50% sur le forfait VTT journée ou saison. Cela ne concerne que les forfaits saisons ski "plein tarif" ou promo de notre vente en ligne, hors forfaits moniteurs, CCHA, ski clubs et mairies.

Il est proposé cette année de faire évoluer cet élément précité. Ainsi, cette année, dès la vente du forfait saison hiver 25/26 qui commencera le 9 septembre, M. Pibouleau soumet au Conseil de proposer une option qui intègre l'été, avec l'accès été 2026 VTT et piéton.

Il est ainsi proposé cette extension en option à 45€ sur le forfait Ax 3 Domaines, et à 70€ pour le forfait multistations (adulte et juniors).

FORFAITS SAISON AX 3 DOMAINES			
	TARIF SUPER PROMO du 09/09 au 16/10/2025	TARIF PROMO du 17/10 au 18/11/25	TARIF PUBLIC à partir du 18/11/25
Adulte	498,00 €	596,00 €	710,00 €
Réduit*	435,00 €	521,00 €	620,00 €
Adulte Famille**	-	536,40 €	639,00 €
Junior Famille**	-	468,90 €	558,00 €
Extension Eté	45 € (pass saison été et VTT)		

Saison Privilège*** Tarif unique	-	263,00€	292,00€
--	---	---------	---------

FORFAITS SAISON MULTISTATION Ascou - Ax - Guzet - Monts d'Olmes			
	TARIF SUPER PROMO du 10/09 au 07/10/2025	TARIF PROMO du 08/10 au 18/11/25	TARIF PUBLIC à partir du 19/11/25
Adulte	532,00 €	638,00 €	760,00 €
Réduit*	469,00 €	562,00 €	670,00 €
Adulte Famille**	-	574,20 €	684,00 €
Junior Famille**	-	574,20 €	603,00 €
Extension Eté	70€ (pass saison été et VTT)		

*FORFAITS REDUITS
<u>Junior</u> : 5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge
<u>Etudiant</u> : Justificatif de scolarité 25/26 obligatoire - Max 29 ans
<u>Sénior</u> : 65 à 74 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

*FORFAITS OFFERTS
<u>Vermeil</u> : plus de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

**TARIF FAMILLE
A partir de 4 personnes payantes minimum Sur la base de 2 juniors minimum et 2 adultes maximum - Les forfaits doivent être de même durée

***PRIVILEGE
Forfait saison valable de l'ouverture à la fermeture de la station uniquement du lundi au vendredi hors vacances scolaires toutes zones

Les autres tarifs votés par délibérations n°2025 6 16 en date du 16 juillet 2025 restent inchangés.

Monsieur Pibouleau demande au conseil municipal de valider les tarifs proposés ci-dessus.

Refusé à l'unanimité

5 - COMMUNE- APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES EN SON CHAPITRE « SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES ».

M. le maire rappelle que par délibération n° 2022/012 en date du 16 février 2022, le règlement intérieur relatif à l'occupation des salles municipales et l'actualisation des tarifs furent adoptés.

Au cas précis, à la suite des travaux réalisés sur la mairie récemment il convient de modifier le chapitre portant sur la « sécurité des biens et des personnes » (pages 3 à 7) du règlement précité.

Cette modification permettra notamment de se mettre en conformité avec les nouvelles consignes de sécurité incendie relatives à l'utilisation de la salle de conférence.

Les autres dispositions relatives au du règlement intérieur d'occupation des salles municipales et de la délibération n°2002/12 restent inchangées.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité

6 - CAMPING - SDE 09 – TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC CAMPING « LE MALAZÉOU » - PARTICIPATION DE LA COMMUNE SOUS FORME DE CONTRIBUTION

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux d'éclairage public au camping « Le Malazéou » doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE 09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 18 800,00 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental et du financement propre du SDE 09 dans le cadre du programme SDE EP Rénovation, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 15 980 €.

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal qui sera versé au SDE 09 est plafonné à cette estimation majorée de 10%. Si le montant final des travaux génèrait un dépassement de l'estimation supérieur à 10%, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE 09 (article 1.2.2), ce financement sera effectué par le versement d'une contribution au SDE sur le budget annexe du camping (M4) pour un montant de 15 980 € imputé au compte 674.

Adopté à l'unanimité

7 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire présente donc oralement les décisions suivantes :

Marchés publics :

Attribution du marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement du poussard du téléski de Lusclade – Lot unique - POMA

Ce marché de travaux a été attribué dans cadre d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique. pour un montant de 97 400 € HT. Le marché comprend une option héliportage d'un montant de 1 100 € HT.

Marché de révision des pinces pour la télécabine Bonascre Saquet pour l'année 2025 – Tranche Optionnelle – Avenant 1 – Lot unique – POMA

Le marché de révision des pinces de la TC6 a été notifié le 18 juin 2025. Il s'agit d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2122 et R2122-3 du code de la commande publique.

Dans ce marché, il est prévu une tranche optionnelle qui a été évaluée à 51 166.64€ HT. Le rapport intermédiaire transmis par le titulaire fait apparaître un nombre plus important qu'estimé de pièces à changer après contrôle. Il convient de régulariser cette différence par voie d'avenant, ainsi le montant de l'avenant est de 8 639.96 € HT.

Adopté à l'unanimité

8 - DATE DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire propose de fixer les dates des prochaines séances du conseil municipal aux **mercredi 3 septembre 2025 à 18 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 22.

Le maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Jean-Louis FUGAIRON

